



SIECCAO
Villages d'entreprises Morantin – Chemin de Coye
95270 CHAUMONTEL

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note présente les informations essentielles du BUDGET PRIMITIF du SIECCAO de l'année 2026.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, le Président du SIECCAO, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année 2026.

Les opérations budgétaires peuvent être :

- Des opérations réelles : elles ont un impact sur la trésorerie du SIECCAO car elles engendrent un flux financier (encaissement ou un décaissement) ;
- Des opérations d'ordre : elles concernent toujours à la fois une opération de dépense et une opération de recette pour un montant identique (elles s'équilibrent en dépenses et en recettes). Ce sont des écritures budgétaires qui n'engendrent pas de flux financier. Il peut s'agir, par exemple, des écritures de dotations aux amortissements.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le SIECCAO étant assujetti à TVA, les sommes inscrites au budget sont Hors Taxes (dès lors que figure le montant de la TVA sur les pièces comptables : factures ...).

Les écritures comptables liées à la TVA sont effectuées par le Trésorier public et ne figurent pas au budget du syndicat (ni en recettes en cas de crédit de TVA, ni en dépenses en cas de versement de TVA).

I. Les priorités du budget 2026

Les priorités du budget 2026 du SIECCAO sont les suivantes :

- Des travaux réalisés dans le cadre des rétrocessions au SIECCAO des réseaux privés d'eau potable de certains ensembles immobiliers du territoire du SIECCAO ;
- Des travaux liés au maintien de la qualité de l'eau distribuée ;
- La maîtrise d'œuvre des travaux de la 2^{ème} cuve du réservoir de Saint-Witz ;
- La réhabilitation du réservoir de Thiers-sur-Thève ;
- La modélisation du comportement des OHV dans l'aire d'alimentation en eau potable du SIECCAO et la localisation de la source de pollution ;
- Les travaux liés au Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (clôtures des forages, vidéoprotection, etc.) ;
- La conclusion par le SIECCAO de conventions d'obligations réelles environnementales sur les aires d'alimentation de ses captages ;
- Les études de suivi agricole relatif à l'aire d'alimentation des captages du SIECCAO, du SIEG de Beaumont-Persan-Bernes et de la commune de Bruyères-sur-Oise.

II. La section d'exploitation

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services du Syndicat, soit principalement des dépenses qui reviennent régulièrement chaque année.

II.1. Les recettes d'exploitation

Les recettes estimées pour l'année 2026 sont :

Chapitre		Prévisions 2026
70	Vente d'eau aux abonnés	1 326 600,00 €
70	Vente d'eau en gros (au SIEG de Persan- Beaumont – Bernes)	4 970,00 €
70	Frais de contrôle versés par les délégataires	90 000,00 €
70	Contre-valeur – Taxe sur les consommations d'eau	40 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	159 008,79 €
75	Produits divers de gestion courante	247 333,00 €
77	Produits exceptionnels	4 000,00 €
78	Reprise sur provision	1 402,00 €
Total des recettes réelles		1 873 313.79 €
042	Reprises de subvention (opération d'ordre)	461 771.00 €
002	Résultat d'exploitation reporté	2 957 680.93 €
Total des recettes d'exploitation		5 292 765.72 €

Accusé de réception en préfecture
095-200092054-20260310-BP-2026-BF
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026

Le montant estimé des recettes liés à l'encaissement de la redevance SIECCAO sur l'année 2026 est de 1 326 600 €.

En décembre 2025, la redevance SIECCAO a été portée à compter du 1^{er} janvier 2026, par une délibération n°D6-12-2025, à :

- 0,65 € / m³ consommé par les usagers sur les communes du SIECCAO ;
- 0,85 € / m³ consommé par les usagers sur la Commune de Luzarches ;
- 0.43 € / m³ vendu en gros à l'extérieur du territoire du SIECCAO.

Les frais de contrôle, formalisés dans les contrats de délégation de service public, sont versés par les délégataires. Ils compensent les frais engagés par le SIECCAO dans le cadre du contrôle et du suivi du contrat.

Les subventions d'exploitation correspondent à des subventions versées par des organismes tels que l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), les Conseils départementaux, etc. dans le cadre d'opérations inscrites en section d'exploitation.

Sont comptabilisées au chapitre 75 (produits divers de gestion courante) :

- Les redevances versées par les opérateurs de téléphonie dans le cadre d'installations d'antennes sur certains réservoirs pour un montant de recettes estimé à 23 715 € ;
- Une écriture de régularisation, sans flux financier, liée à l'évolution du plan comptable au 1^{er} janvier 2026 pour un montant de 223 618 €.

L'opération d'ordre « reprise de subventions » s'équilibre par une écriture du même montant en dépenses d'investissement.

II.2. Les dépenses d'exploitation

Chapitre		Prévisions 2026
011	Charges à caractère général	552 275,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	319 320,00 €
65	Autres charges de gestion courante	682 120,00 €
66	Charges financières (essentiellement intérêts des emprunts)	20 390,00 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €
Total des dépenses réelles		1 584 105.00 €
042	Dotations aux amortissements	760 235.00 €
023	Virement à la section d'investissement	2 948 425.72 €
Total des dépenses d'exploitation		5 292 765.72 €

Le chapitre 011 regroupe les dépenses à caractère général pour le fonctionnement du SIECCAO, il s'agit notamment des dépenses suivantes :

- Achats d'eau correspondant à 10 jours d'imports d'eau depuis la liaison Nord : 59 500 € ;

- Loyer des bureaux administratifs et charges locatives : 42 600 € ;
- Assurances : 22 560 € ;
- Etudes diverses : 193 440 € (dont l'animation agricole pour un montant de 116 800 € et la préfiguration ZSCE pour 68 400 €) ;
- Analyses d'eau : 36 950 € ;
- Impôts fonciers : 30 000 € ;
- Honoraires (notaires, avocats, etc.) : 30 000 € ;

Les charges de personnel s'élèvent à 310 250 €.

Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) regroupe :

- Les indemnités des élus évaluées à 28 300 € ;
- Les abonnements à diverses plateformes en ligne pour 6 500 ;
- Les contreparties financières versées dans le cadre de la gestion d'obligations réelles environnementales estimées à 646 600 €.

L'opération d'ordre « *dotation aux amortissements* » s'équilibre par une écriture du même montant en recettes d'investissement.

Le virement à la section d'investissement correspond au résultat prévisionnel de la section d'exploitation pour l'année 2026.

III. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section d'exploitation qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du SIECCAO à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement du SIECCAO regroupe :

- En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus ;
- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, d'études et de travaux.

III.1. Les recettes d'investissement

Chapitre		Prévisions 2026
13	Subventions d'investissement	877 407.94 €
041	Opérations patrimoniales (opération d'ordre)	67 380.00 €
040	Amortissement des immobilisations (opération d'ordre)	760 235.00 €
021	Virement de la section d'exploitation (opération d'ordre)	2 948 425.72 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	983 283.53 €
Total des recettes d'investissement		5 636 732.19 €

Les subventions d'investissement attendues en 2026 sont :

- Les Soutles relatives à la convention de secours et réalimentation des collectivités de l'est du Val d'Oise : 180 762.39 € ;
- La création du surpresseur S4 : 115 263.69 € ;
- Etude OHV : 128 762.00 € ;
- Création de 7 piézomètres : 127 581.00 € ;
- La mise en place de 7 débitmètres : 32 911.80 € ;
- L'amélioration des pompages des forages F1 à F4 : 79 336.00 € ;
- Fonds de concours versés par les copropriétés et subventions versées dans le cadre de mise en conformité des canalisations avant rétrocession : 179 475.18 € ;
- Mise en œuvre du dispositif de vidéoprotection : 33 315.88 €.

L'opération d'ordre « *opérations patrimoniales* » s'équilibre par une écriture du même montant en dépenses d'investissement.

L'opération d'ordre « *dotation aux amortissements* » s'équilibre par une écriture du même montant en dépenses d'exploitation.

« *Le virement de la section d'exploitation* » s'équilibre par une écriture du même montant en dépenses d'exploitation.

III.2. Les dépenses d'investissement

Chapitre		Prévisions 2026
13	Subventions	120 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées (remboursement du capital des emprunts)	202 445 €
20	Immobilisations incorporelles	122 323.11 €
21	Immobilisations corporelles	1 311 655.45 €
23	Immobilisations en cours	3 350 807.63 €
27	Autres immobilisations financières	350.00 €
Total des dépenses réelles		5 107 581.19 €

Accusé de réception en préfecture
095-200092054-20260310-BP-2026-BF
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026

041	<i>Opérations patrimoniales (opération d'ordre)</i>	67 380.00 €
040	<i>Amortissement des subventions d'investissement</i>	461 771.00 €
	Total des dépenses d'investissement	5 636 732.19 €

Le chapitre 20 (immobilisations incorporelles) regroupe essentiellement les frais études qui seront éventuellement suivis de travaux.

Les dépenses inscrites au chapitre 21 (immobilisations corporelles) sont les suivantes :

- Travaux de renouvellement de réseaux privés pour lesquelles une convention de rétrocession est/sera signée :

Commune et rue concernées	Montant de l'opération
Travaux Grand Clos - Asnières	22 791,70 €
Travaux Impasse Touteville - Asnières	8 267,54 €
Travaux Route de Chaumontel - Coye	97 283,16 €
Travaux Placette Acacias - Coye	37 005,81 €
Travaux Placette des Hêtres - Coye	26 285,40 €
Travaux Rue Aristide Maillol - Luzarches	18 442,59 €
Travaux de renouvellement des impasses privées de Montmélian - St Witz (rétrocession)	99 396,21 €
Travaux Impasse du 13 bis route de Boran - Viarmes (rétrocession)	20 072,10 €
Travaux Allée des Acacias - Viarmes	17 290,53 €
Solde MOE - Travaux lotissement Colombier	96,41 €
Travaux Avenue des Marronniers - Orry la Ville (rétrocession)	45 515,52 €
Travaux Impasse du 18-24 route de Boran - Viarmes (rétrocession)	8 520,32 €
Total	400 967.29 €

En contrepartie de ces travaux, les copropriétaires verseront des offres de concours.

- Mise en œuvre d'une chambre de comptage à Villeron pour améliorer la sectorisation dans le cadre du projet SNCF pour un montant de 43 177.82 €, ainsi que la pose d'un stabilisateur de pression à Survilliers pour un montant de 34 500 € ;
- Travaux d'amélioration du service de production d'eau potable (création d'une trémie permettant le remplacement de la cuve d'acide de l'usine, remplacement de l'anti-bélier du forage F3, création d'une aération dans les forages permettant de les déclasser CATEC) pour un montant de 80 000 € ;
- Règlement du solde de l'opération S4 se fera directement depuis le chapitre 21 pour un montant de 120 000 € ;
- Par ailleurs, il est prévu une dépense de 10 000 € pour l'achat de matériel de bureau et informatique, et 2 000 € pour l'acquisition de matériel technique.
- Enfin, une enveloppe de 621 010.34 € est prévue pour assurer le paiement de travaux supplémentaires non prévisibles au moment de l'élaboration du budget.

Les dépenses des immobilisations corporelles en cours (chapitre 23) inscrites au budget 2026, figurent dans le tableau ci-dessous :

Opération	Budget
Etude OHV et pose de piézomètres	175 515,21 €
Travaux PGSSE	261 950,61 €
Travaux nouveau réservoir de Saint-Witz	702 686,98 €
Réservoir Thiers-sur-Thève	403 273,37 €
Amélioration du traitement de l'usine (nitrates)	690 405,68 €
Déplombage - local de refoulement de l'usine	236 539,76 €
Individualisation de la canalisation de transport - Viarmes	22 214,02 €
Indemnités de résiliation anticipée - Contrat DSP SAUR	58 222,00 €
Travaux divers	800 000,00 €
Total	3 350 807.63 €

350 € sont inscrits au chapitre 27 : le dépôt de garantie relatif au bail de sous-location des locaux administratifs a été révisé au 1^{er} janvier 2025.

L'opération d'ordre « opérations patrimoniales » s'équilibre par une écriture du même montant en recettes d'investissement.

L'opération d'ordre « amortissement des subventions d'investissement » s'équilibre par une écriture du même montant en recettes d'exploitation.

IV. Emprunts et dettes assimilées

La dette du SIECCAO se compose de 2 emprunts contractés auprès d'organismes financiers et de 2 remboursements d'avances accordées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie :

- Un emprunt conclu par le SIECCAO ;

Pour faire face aux dépenses d'investissement liées à la réalisation du PPI, le SIECCAO a conclu un emprunt permettant de financer le plan d'investissement du SIECCAO, à hauteur de 3 800 000 €. Cet emprunt a été conclu pour une durée de 20 ans à un taux fixe de 0.64%. Les fonds ont été virés en fin d'année 2021 et la 1^{ère} échéance de remboursement de l'emprunt était fixée au 4 janvier 2022 ;

- Une avance versée par l'AESN en 2013 dans le cadre de travaux de sécurisation des ouvrages du SIECCAO.
- Des emprunts transférés au SIECCAO lors du transfert de la compétence distribution au SIECCAO en 2016 :
 - Un emprunt conclu par la Commune de Viarmes avec la Caisse des Dépôts et consignment en 2012, dans le cadre de remplacement de branchements en plomb ;
 - Une avance versée par l'AESN en 2012 dans le cadre de remplacement de branchements en plomb.

	Année encaiss ^t ou reprise	Objet	Durée	Taux %	Montant emprunté	Capital 2026	Intérêts 2026	Capital restant dû au 31/12/2026
	2013	Sécurisation des ouvrages - AESN	15	0	40 000.00 €	2 666,67 €	0,00 €	5 333,29 €
V	2016	Remplac ^t de branch ^{ts} en plomb - AESN	12	0	64 509.48 €	5 375,80 €	0,00 €	5 375,68 €
i	2016	Remplac ^t de branch ^{ts} en plomb – Caisse des Dépôts et Consignations	12	4.51	110 391.29 €	11 090,23 €	1 022,89 €	11 590,35 €
a	2021	Travaux PPI	20	0.64	3 800 000.00€	183 308,83 €	19 262,25 €	2 895 066,58 €
r					4 014 900.77 €	202 441,53 €	20 285,14 €	2 917 365,90 €
m								
e								
s								